

rapéutique causale appliquée, à bon escient, après un diagnostic précis. La fréquence de l'épilepsie syphilitique (*héréditaire* ou *acquise*) fera toujours rechercher la syphilis avec grand soin et justifiera un *traitement d'épreuve*, même si l'enquête reste négative. Le *traitement spécifique* sera *mixte et intensif*, prenant de préférence la forme des injections de *sels mercuriels solubles*. Les résultats en sont souvent surprenants. Quand les convulsions ressortissent à une *intoxication* (*alcoolisme, saturnisme*) ou à une *auto-intoxication* (*indigestion, urémie, éclampsie, acétonémie*), le facteur causal, dépisté sans retard, sera combattu par les moyens appropriés. On agira de même dans les cas imputables aux *vers intestinaux* (vermifuges) ou à certaines lésions périphériques, sources de *convulsions réflexes*, telles que : *phimosis, cicatrices douloureuses; lésions oculaires, nasales, pleurales, cardiaques, corps étrangers* justiciables fréquemment d'une *intervention chirurgicale*. Mais, très communément, l'épilepsie tient à une des lésions encéphaliques ou crâniennes irritant directement les centres moteurs : *lésion en foyer* (ramollissement, hémorragie, hématome, abcès), *sclérose cérébrale, tuberculose, néoplasme* ou *lésion traumatique*. Si quelques-unes ne sauraient bénéficier que d'un *traitement médical palliatif*, d'autres (traumatismes, tumeurs, hématomes, abcès) sont plus ou moins accessibles au chirurgien qui peut soit lever la cause de compression ou d'irritation, soit réséquer le centre cortical commandant aux muscles par lesquels prélude l'attaque. L'intervention est justifiée dans les cas suivants : 1° *traumatisme récent* (redressement d'un enfoncement crânien; extraction d'une esquille, d'un projectile, d'un caillot); 2° *traumatisme ancien*, si la cicatrice ou la dépression crânienne répond au centre des muscles par lesquels débute l'attaque, et si l'intelligence est indemne; 3° *tumeur bénigne* (*fibro-lipome* ou *kyste*), surtout si elle n'agit que par compression; 4° *kyste, hématome, foyer hémorragique* ou *plaque de pachyméningite superficiels*, spécialement si la zone cor-

ticale sous-jacente est intacte. En général, ces interventions amènent très souvent des résultats immédiats; mais si quelques-uns sont durables, beaucoup ne sont que passagers, la trépanation semblant agir comme un traumatisme quelconque. Du reste, certaines observations prouvent que l'épilepsie jacksonienne peut résulter de *lésions extrarolandiques* (lobe frontal, protubérance, bulbe) dont le siège n'est pas indiqué par celui des convulsions, mais ne peut être déduit que de la topographie des paralysies persistant entre les accès et de certains autres signes de localisation (*troubles psychiques* pour les lobes frontaux); aussi, pour Lucas-Championnière, l'épilepsie partielle isolée ne justifierait pas l'intervention. Quand la localisation du foyer est impossible, la *ponction lombaire* pourrait déterminer une amélioration considérable (Roux et Joubert).

Le *traitement médical* des accidents de l'épilepsie symptomatique est identique à celui qu'on a coutume d'opposer à ceux de l'épilepsie dite essentielle (v. c. m.).

Épistaxis. — Nombre d'épistaxis s'arrêtent spontanément ou par les petits moyens. Certaines (chez les pléthoriques, les hémorrhoidaires, les cardiaques, les artério-scléreux) doivent être respectées, à moins qu'elles ne se prolongent outre mesure. Mais il en est d'une durée inquiétante qui réclament l'emploi d'agents plus actifs, les uns à la portée du malade lui-même, les autres exigeant l'intervention du médecin. Les premiers sont nombreux : *compression de la narine qui saigne* en appliquant, du doigt, l'aile du nez sur la cloison; introduction, à l'entrée de la fosse nasale, d'un *tampon de coton hydrophile* ou de *gaze stérilisée* imbibée d'eau oxygénée à 12 volumes ou d'une *solution d'antipyrine* au 1/6, tamponnement auquel peut être associée la compression de la narine entre le pouce et l'index (l'index dans la narine saine, le pouce sur l'aile externe de la narine saignante — Martinet.) Le tampon peut encore être imbibé d'une solution de *ferripyrine*, de *chlorhydrate de cocaïne* (au 1/5) ou d'*adrénaline* (solution

au 1000° dans le sérum normal), cette dernière, parfois efficace en simples badigeonnages. La cocaïne et l'adrénaline sont contre-indiquées chez les *artério-scléreux hypertendus*. Si ces procédés échouent, l'injection dans la fosse nasale (d'abord débarrassée de ses caillots par une irrigation très chaude (45°), de 50 à 60 c. c. de *sérum gélatiné* (gélatine blanche 5 gr., sérum artificiel 200) amène souvent l'hémostase. La *cautérisation* et le *tamponnement* ne peuvent être pratiqués que par le médecin. La *cautérisation* s'opère sur le *point qui saigne*, dûment reconnu avec le spéculum nasal (habituellement sur la cloison à 2 ou 3 cm de profondeur) puis touché soit avec un stylet cannelé préalablement garni (par fusion à la chaleur d'une lampe) d'*acide chromique* ou de *nitrate d'argent* (moins actif), soit avec la pointe du *thermo* ou du *galvano-cautère* chauffée au rouge sombre. Le *tamponnement* est tantôt *antérieur* seulement, tantôt *antéro-postérieur*. Le *tamponnement antérieur*, qui doit combler toute la fosse nasale, sera fait sous le contrôle de la rhinoscopie, à l'aide d'une pince fine et coudée, avec une bande de gaze aseptique longue de 1 m. et large de 10 cm, méthodiquement, de bas en haut ou de haut en bas. Le tampon, laissé 12 ou 24 heures au plus, est retiré prudemment après imbibition par un liquide antiseptique. Le détamponnement est facilité par l'usage de coton hydrophile ou de gaze enduite d'huile de vaseline stérilisée. On a encore conseillé d'introduire, avec un mandrin, dans la fosse nasale, un *condom* de caoutchouc ou de baudruche qui est ensuite rempli d'air ou de liquide et lié à son orifice, procédé qui peut réussir, à moins de rupture du sac. Le *tamponnement antéro-postérieur* a pour but de transformer en cavité close la fosse nasale qui saigne, en obturant ses orifices antérieur et postérieur. On prépare : 1° *deux tampons de gaze iodoformée*, l'un (antérieur) de taille proportionnée à la narine, l'autre (postérieur) gros comme la dernière phalange du pouce et muni de deux fils longs de 30 cm.; 2° *une sonde urétrale en gomme*

rouge et une *pince à mors plats*. La sonde est glissée jusqu'au pharynx, le long du plancher de la fosse nasale. A son extrémité, ramenée avec la pince jusqu'à la bouche, on assujettit un des fils du tampon postérieur qui peut alors être attiré et, guidé par l'index, fixé dans la choane; au fil nasal, fortement tendu, est attaché le tampon qui doit boucher la narine, tandis que le fil resté dans la bouche est attiré au dehors et fixé à la joue avec du diachylon. Le *tamponnement ne doit pas être laissé en place plus de 24 heures*. Pour l'enlever, on coupe le fil nasal; le tampon antérieur tombe aisément, le postérieur est retiré avec le fil buccal ou avec une pince recourbée passée derrière le voile; on achève par une irrigation tiède à l'eau formolée à 1 p. 1000. Cette méthode, passible de nombreux reproches (exposant à l'infection; laborieuse pour le médecin, pénible pour le malade), n'est qu'un pis aller. Avant d'y recourir, on devra tenter le *tamponnement préchoanal par voie nasale* (E. Escat) avec une *pince de Lubet-Barbon* et une touffe de *pengawar* (filaments d'une sorte de fougère arborescente). Ce dernier produit, également utilisable en applications directes sur le point saignant, possède des propriétés hémostatiques précieuses (Lubet-Barbon). Les hémostatiques internes : *ergotine, chlorure de calcium*, etc. échouent le plus souvent contre l'épistaxis. Le *traitement médical* visera uniquement le facteur causal qu'on devra préciser avec soin : *polype naso-pharyngien*, état infectieux (*fièvre typhoïde, infection hémorragique*), *hémophilie, chlorose, mal de Bright, cirrhose, cardiopathie, goutte, artériosclérose*, etc., pour lui opposer des moyens appropriés.

Epsom. — Ville d'Angleterre, comté de Surrey, à 22 km S.-S.-O. de Londres. Eaux froides, sulfatées-magnésiennes (environ 9 p. 1000), chlorurées-calciques et magnésiennes, sulfatées-calciques. Purgatives à la dose de plusieurs verres. Exportées.

Erb (Type juvénile de). — Voir ATROPHIES MUSCULAIRES.

Ergot de seigle. — *Caract. phys. et*

chim. — Forme évolutive du *Claviceps purpurea*, champignon croissant, les années pluvieuses, sur les épis des céréales, surtout du seigle, pour n'atteindre son état parfait (*sphérique*) que sur le sol. Présente, en droguerie, l'aspect de corps fusiformes, longs de 2 à 3 cm, épais de 2 à 6 mm., sub-cylindriques, un peu arqués, creusés sur chaque face d'un sillon longitudinal, colorés en brun ou violet foncé, d'odeur désagréable (rance), de consistance cornée, à cassure nette, blanche au centre. L'air, la lumière, l'humidité, le vieillissement altèrent très vite l'ergot dont la conservation n'est assurée que par un dessèchement soigneux à 50°-60°. La *poudre* offre une saveur âcre et nauséuse. Quatre principes actifs principaux ont été isolés de l'ergot : 1° un résinoïde, la *sphacélotoxine*; 2° une saponine, l'*acide ergotinique*; 3° deux alcaloïdes, l'*ergotinine de Tanret* et la *cornutine de Kobert*, produit mal défini semblant tenir, physiologiquement, des trois autres.

Effets physiol. et tox. — Chez l'homme, l'ingestion massive de la poudre d'ergot (10 à 15 gr.) ou d'ergotinine (4 à 7 gr.), ou bien l'ergotisme chronique déterminent des troubles variés trouvant presque tous leur explication soit dans des ischémies locales diversement distribuées et liées à des spasmes vasculaires, soit dans la contraction d'organes pourvus de fibres musculaires lisses (estomac, intestin, bronches, utérus). Tels sont : 1° les *troubles digestifs* : sécheresse de la gorge (sécrétions amoindries), gastralgie, vomissements, coliques, diarrhée (exaltation du péristaltisme gastro-intestinal); 2° les *troubles nerveux* : vertiges, amblyopie, bruits d'oreille, céphalée constrictive très pénible, torpeur intellectuelle (troubles d'irrigation encéphalique), abolition des réflexes, fourmillements, analgésie puis anesthésie cutanées à début périphérique, douleurs musculaires diffuses, puis crises convulsives ou tétaniformes (troubles d'irrigation de la moelle); 3° les *troubles respiratoires* : dyspnée intermittente, douleurs thoraciques (contracture des muscles lisses des bronches); 4° les trou-

bles cardio-vasculaires : pouls ralenti, fuyant (ralentissement de l'activité circulatoire et des contractions cardiaques), violentes douleurs sur un ou plusieurs membres avec tuméfaction érysipélateuse, prélude de la gangrène (anémie du système capillaire, rétraction oblitérante des artérioles); 5° les *troubles utérins* : contracture tétanique de l'utérus (de une ou deux heures) avec rétraction plus ou moins complète de ses sinus et de ses vaisseaux, effets plus marqués en cas de grossesse, entraînant l'avortement (avec des accidents graves) si celle-ci est peu avancée, ou, lors de l'accouchement à terme, soit la compression du fœtus et des troubles dans sa circulation pouvant aboutir à sa mort, soit des ruptures utérines, la rétention du placenta ou un obstacle à la dilatation du col. Le seigle ergoté agit donc, avant tout, sur le système musculaire lisse viscéral et, surtout, vasculaire. Cette action est non seulement directe sur les vaisseaux, mais encore indirecte sur les centres vaso-moteurs. Les divers principes actifs de l'ergot y prennent une part variable : la *sphacélotoxine*, agissant spécialement sur les fibres lisses vasculaires et utérines, est l'agent principal de la gangrène; l'*acide ergotinique* (contenu en quantité notable dans les ergotines), non vaso-constricteur, agit électivement sur les centres nerveux, éteignant la réflexivité spinale et déterminant finalement une paralysie ascendante médullaire et cérébrale; l'*ergotinine*, seul alcaloïde nettement défini, détermine aussi le spasme vasculaire et la contraction utérine, mais moins énergiquement que la sphacélotoxine. Les effets de l'acide ergotinique manquent souvent, car il est décomposable en grande partie dans le tube digestif.

L'*ergotisme*, ou intoxication chronique par ingestion de farines avariées, revêt deux formes principales, l'une *gangreneuse*, l'autre *convulsivo*. Toutes deux débutent par une phase d'*ivresse ergotique* (vertiges, céphalée, hébétéude, troubles visuels et auditifs) accompagnée plutôt de douleurs (élançements, brûlures, froid) dans la première et de

fourmillements dans la seconde. La *forme gangreneuse* aboutit à la mortification d'un ou plusieurs membres, par gangrène habituellement sèche et élimination spontanée des eschares. La *forme convulsivo* se traduit par des contractures atrocement douloureuses immobilisant les membres dans des attitudes anormales ou tout le corps dans une rigidité cadavérique; elle se termine, après une phase délirante, par le coma mortel. Le seigle ergoté peut également réaliser des syndromes très comparables à ceux soit du *tabes* (lésions des cordons postérieurs), soit de la *paralysie générale* (Tuczek). Ce polymorphisme clinique semble tenir surtout à la richesse variable des graines contaminées soit en sphacélotoxine, soit en ergotinine ou en acide ergotinique, variabilité liée elle-même aux diverses causes d'altération auxquelles aura été exposé l'ergot.

Prop. thérap., indicat. — Utilisé surtout comme vaso-constricteur pour favoriser l'hémostase dans toutes les hémorragies viscérales, mais spécialement dans les métrorrhagies (celles liées aux fibromes). Contre-indiqué pendant la grossesse et pendant le travail; ne trouve son emploi, en obstétrique, que contre les hémorragies de la délivrance, quand l'utérus est libre de tout débris placentaire et de tout caillot; encore lui préfère-t-on habituellement les injections chaudes ou la provocation directe des contractions utérines. Opposé encore : comme tonique vasculaire, aux congestions pulmonaires, spinales, cérébrales, cutanées (sueurs des phthisiques, urticaire, couperose); comme cardiotonique, aux myocardites infectieuses; comme tonique bronchique, à la forme bronchopulmonaire de la grippe.

Formes pharmac., doses. — *Poudre* (préparée fraîchement avec de l'ergot de seigle récent), préparation de choix, 1 à 5 gr. par jour, par prises de 50 centigr. Enfants, 10 centigr. par année. La *poudre dégraissée*, à doses plus faibles (préparation infidèle). *Extrait aqueux* repris par l'alcool (ergotinine Bonjean), 1 gr. en pilules, potion. *Extrait fluide* (ergotinine Yvon), 1 à 3 gr. en potion, in-

jections hypodermiques. Enfants, 5 centigr. par année

Eau hémostatique :

Seigle ergoté concassé
(récent) 100 gr.
Eau bouillante 500 —
Épuiser par lixiviation et ajouter :
Alcoolat de citron 5 gr.

3 à 4 cuillerées à soupe par jour.

Pilules :

Ergotinine Bonjean. . . }
Bromhydrate de quinine. . . } āā 5 gr.
Sulfate d'atropine. Un centigramme.
Glycérine à 28°B X gouttes.
Diviser en 50 pilules. Cinq à dix par jour. (Urticaire.)

Cachets :

Poudre d'ergot récent. Vingt centigr.
Bromhydrate de quinine. 30 centigr.
Pour un cachet. Un toutes les heures, jusqu'à dix, au maximum.

Mixture :

Poudre d'ergot récent . . . 2 à 4 gr.
Liquir de Garus } āā 50 —
Eau bouillie }
Cuillerée à soupe toutes les 4 heures.

Pilules :

Poudre d'ergot récent. 2 gr.
Beurre de cacao 1 —
Diviser en 10 pilules, 2 à 3 par jour.

Potion antihémoptique :

Ergotinine Bonjean. 4 gr.
Teinture de digitale 2 —
Sirop de ratanhia 160 —
Eau distillée de menthe. . . 120 —
Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

Potion antimétrorrhagique :

Ergotinine Bonjean . . . 1 gr.
Teinture de digitale . . . XXV gouttes.
Sirop de ratanhia . . . 30 gr.
Infusion de roses de
Provins ou de feuilles de ronces . . . 90 gr.
Cuillerée à soupe toutes les demi-heures.

Pilules antihémoptoïques :

Ergotine Bonjean. . . } āā 4 gr. 20
 Acide gallique . . . }
 Extrait thébaïque . Quarante centigr.

Diviser en 20 pilules, 2 à 10 par jour.

Solution hypodermique :

Ergotine Bonjean . . . } 3 gr.
 Glycérine pure . . . }
 Solution saturée de } āā 15 gr.
 CO²NaH }

15 centigr. par c. c.

(L'addition de solution saturée de bicarbonate de soude atténue beaucoup la douleur.)

Ergotinine. — *Caract. phys. et chim.* — Alcaloïde principal de l'ergot de seigle; aiguilles cristallines, incolores, inodores, insolubles dans l'eau pure, solubles dans l'eau acidulée, l'alcool (1 p. 200), l'éther et le chloroforme.

Effets physiol. et tox. — Voir ERGOTINE DE SEIGLE.

Prop. thérap., indicat. — Celles de l'ergotine.

Formes pharmac., doses. — 1/4 à 5 milligr. en potion ou en injection hypodermique.

Solution hypodermique :

Ergotinine cristallisée. Un centigr.
 Acide lactique. 2 centigr.
 Eau distillée de laurier-
 cerise 3 gr.
 Eau distillée bouillie. . . 7 —

Injecter un à cinq c. c.

Ergotisme. — L'intoxication chronique par l'ergot de seigle devient de plus en plus rare avec les progrès de l'hygiène industrielle qui assurent la surveillance des farines alimentaires et l'élimination de celles qui sont contaminées. (Pour la sémiologie, voir ERGOTINE). Quand se déclarent des accidents de ce genre, la source de l'intoxication doit être dépistée avec soin et supprimée. Aux accidents eux-mêmes, on oppose surtout l'opium, l'alcool, l'éther; il serait logique de recourir aux vaso-dilatateurs, tels que les iodures, la trinitrine, les nitrites, etc., et aux sédatifs, comme la belladone et le chloral.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Précis de Pharmacologie et de Matière médicale*, p. 428).

Éructations. — Voir AÉROPHAGIE.

Erysimum officinale (Crucifères). — Les feuilles et la plante fleurie sont utilisées en infusion (30 gr. p. 1000) et en sirop composé (20 à 100 gr., Codex), comme béchique contre l'extinction de voix de la laryngite aiguë.

Éryshipèle. — L'éryshipèle comporte un traitement local dirigé contre la streptococcie cutanée et un traitement général opposé aux réactions qu'elle éveille dans l'organisme et aux complications.

I. **Traitement local.** — Presque tous les topiques usités le sont grâce à leurs propriétés antiseptiques. Talamon pulvérisait, sur la plaque érysipélateuse, de l'éther au sublimé (à 1 p. 1000); Roger pulvérisait de l'éther camphré (à saturation); Desesquelles badigeonne les parties malades et leur pourtour avec de l'huile camphrée additionnée (pour 30 gr.) de gaïacol cristallisé et de menthol (āā 1 gr.); Allen, avec du collodion à l'ichthyol (25 p. 100). A l'usage de l'éther camphré Roger joint celui d'injections hypodermiques d'eau oxygénée à 12 vol. étendue de son volume d'une solution à 4 p. 100 de bicarbonate de soude (3 ou 4 de 5 à 6 c. c.) pratiquées autour des plaques envahissantes des membres. Enfin A. Robin préfère les pulvérisations d'une solution chaude de sublimé (1 p. 1000) à l'acide tartrique (1 p. 100) avec un pulvérisateur (à vapeur ou ordinaire) placé à 50 cm de la plaque. D'une durée de 20 minutes à une demi-heure, elles sont répétées toutes les 4 heures les 2 premiers jours, moins souvent ensuite, après sédation. Les cheveux sont coupés ras, si le cuir chevelu est envahi; les yeux, durant les pulvérisations, sont fermés et garantis par un tampon d'ouate; dans l'intervalle de celles-ci, on recouvre les parties malades de compresses de gaze imbibées d'eau boriquée saturée ou d'une solution de salicylate de soude à 1 p. 100 et recouvertes de taffetas chiffon. Les plaques de sphacèle, s'il s'en produit, sont soumises à des bains locaux dans

une solution de permanganate de potasse au 1/10 000 et pansées avec de la gaze imbibée d'eau oxygénée neutre (Roger). L'éryshipèle ayant souvent pour foyer initial les fosses nasales, la bouche, le pharynx ou l'oreille externe, leur désinfection par des agents antiseptiques (eau naphtolée à 0,20 p. 1000 pour la bouche; instillations d'huile mentholée à 1 p. 100 ou résorcinée à 2 p. 100 dans le nez et l'oreille) s'impose.

II. **Traitement général.** — Le sérum antistreptococcique est, théoriquement, le remède spécifique de l'éryshipèle. En pratique, ses résultats sont inconstants. C. Ayer (*Med. Record*) en vante pourtant les effets (2 à 4 injections précoces, de 10 à 20 c. c.) sur l'état général et local et même sur la leucocytose qu'il réduirait. Quoique peu de médications internes aient prise sur les lésions cutanées, la lecture de bière (3 cuillerées à café par jour) en suspendrait parfois les progrès en 2 à 3 jours (Dessaux). Autrement, le traitement doit tendre surtout à tonifier l'organisme et à favoriser l'élimination des toxines qui l'encombrent. La première indication sera remplie par la quinine, l'acétate d'ammoniaque, l'alcool, le sirop d'éther; la seconde par le régime lacté, le benzoate de soude (4 gr., Roger), les injections de sérum artificiel, de caféine et, si le cœur fléchit, par la spartéine ou la digitaline cristallisée. L'hyperthermie et l'adynamie sont justiciables de la balnéation froide ou de la balnéation tiède (surtout après 40 ans, Roger). Fréquent, le délire est aussi calmé par les bains tièdes; par l'opium chez les alcooliques; par la valériane (4 à 5 gr. d'extrait), le bromure de sodium ou de calcium (2 gr.), le sulfonal ou le trional (1 gr.) chez les femmes nerveuses. Les urines doivent être examinées journellement. Les abcès, les arthrites purulentes sont du ressort de la chirurgie. L'éryshipèle à répétition sera prévenu par une antiseptie soignée des cavités de la face. Le traitement des complications pulmonaires, pleurales se rattache à celui des pyosepticémies (v. c. m.).

III. **Prophylaxie.** — La nature microbienne et contagieuse de l'éryshipèle im-

pose, à l'égard de ceux qui en sont atteints, les mesures d'isolement et de désinfection usitées contre toute affection de cet ordre. Le personnel qui approche le malade prendra les précautions de rigueur en pareil cas (blouse de toile; antiseptie des mains et du visage, etc.). Les locaux, la literie, le linge et les hardes contaminés seront également soumis à la désinfection.

Érythème noueux. — Voir ÉRYTHÈME POLYMORPHE.

Érythème polymorphe. — Qu'il revête la forme papuleuse, noueuse ou bulleuse, l'érythème polymorphe n'est justiciable que d'un traitement symptomatique : repos au lit, régime excluant tous les aliments fermentescibles; quinine, salicylate de soude ou aspirine à l'intérieur, suivant que prédominent la fièvre ou les arthralgies; localement, bains d'amidon, larges poudrages avec des poudres inertes (amidon, talc, oxyde de zinc); en cas de prurit, lotions au sublimé, à l'eau phéniquée, onctions avec la pâte à l'oxyde de zinc mentholée ou cocainée; contre l'érythème noueux, applications de salicylate de méthyle, de glycérine ou d'huile gaïacolées. Le traitement s'adressera en outre au terrain qui est, suivant le cas, arthritique (alcalins), lymphatique (huile de foie de morue, sirop iodo-tannique) ou anémique (fer, arsenic).

Érythrol. — *Caract. phys. et chim.* — Iodure double de bismuth et de cinchonidine; poudre rouge vif, insoluble dans l'eau.

Prop. thérap., indicat. — Antiseptique, désinfectant; opposé à la stase gastrique avec fermentations butyriques (A. Robin).

Formes pharmac., doses. — 2 à 10 centigr. en cachets (associé à la magnésie) à la fin des repas.

Érythrol (Tétranitrate d'). — Éther tétranitrique de l'alcool tétratmique érythrite. Son appellation ne doit pas le faire confondre avec l'iodure double de bismuth et de cinchonidine; ces deux composés n'ont absolument rien de commun. Opposé à l'hypertension artérielle, à la dose de 2 à 3 milligr. Offre l'incon-

vénient de provoquer parfois une vive céphalalgie. Peu usité.

Escaldas (Les). — Village de la Cerdagne française, dépendant de la commune de Villeneuve, canton de Sail-lagouse, dans les Pyrénées-Orientales. Altitude 1350 m., sur le versant sud des Pyrénées. Eaux thermales et hyperthermales (26°-42°5) et une source tempérée (18°5), sulfurées-sodiques. Utilisées sous forme de boisson, bains, douches, inhalations, pulvérisations. Possèdent toutes les propriétés des eaux sulfureuses de la chaîne des Pyrénées, jointes aux avantages d'un climat d'altitude.

Principales indications. — Lymphatisme, scrofule, rhumatismes, névralgies, névroses, dermatoses.

Esérine. — Voir CALABAR (FÈVE DE).

Esprit de Mindéruus. — Voir ACÉTATE D'AMMONIAQUE.

Éther acétique. (*Acétate d'éthyle*). — **Caract. phys. et chim.** — Liquide aromatique, mobile, soluble dans 7 p. d'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther; n'est inaltérable que s'il est anhydre.

Effets physiol. et tox. — Peut provoquer l'anesthésie générale, mais seulement par saturation de l'organisme (injections hypodermiques associées aux inhalations). Anesthésique bronchique et analgésique local efficace. A l'intérieur, expectorant.

Prop. thérap., indicat. — A l'intérieur, opposé à la bronchite chronique, à la bronchorrhée. Comme topique, opposé aux névralgies et au rhumatisme.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : XXX à I gouttes en potion. — *Usage ext.* : en inhalations ou en frictions sous forme de liniments, d'embrocations.

Potion (bronchite) :

Éther acétique	2 gr.
Teinture de lobélie	4 —
Julep gommeux	150 —

Cuillerée à soupe toutes les heures.

Liniment (rhumatisme) :

Éther acétique	} aa 50 gr.
Huile de jusquiame	
Camphre	10 —
Essence de thym	2 —

Éther amyl-nitreux. — Voir AMYLE (NITRITE D').

Éther amyl-valérianique. — Voir AMYLE (VALÉRIANATE D').

Éther bromhydrique. — Voir ÉTHYLE (BROMURE D').

Éther chlorhydrique. — Voir ÉTHYLE (CHLORURE D').

Éther iodhydrique. — Voir ÉTHYLE (IODURE D').

Éther méthylsalicylique. — Voir MÉTHYLE (SALICYLATE DE).

Éther nitrique (*Éther azotique*). — **Caract. phys. et chim.** — Liquide incolore, d'odeur agréable, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther.

Prop. et empl. thérap. — Inhalé même en petite quantité, provoque de la céphalée et de l'asphyxie. Utilisé en Angleterre (mêlé à parties égales d'alcool), comme diurétique (jusqu'à 30 gr. du mélange). Préconisé aussi comme excitant diffusible; X à I gouttes, en potion.

Éther sulfurique (*Éther ordinaire*). — **Caract. phys. et chim.** — Liquide incolore, peu dense (0,736 à 0°), très mobile, d'odeur suave, de saveur brûlante et fraîche, émettant des vapeurs très denses (2,565), très inflammables, formant, avec l'air, des mélanges détonants très dangereux. Soluble dans 9 p. d'eau, très soluble dans l'alcool. Dissout les graisses, les cires, les résines, le soufre, l'iode, le brome, de nombreux alcaloïdes et glucosides.

Effets physiol. et tox. — *En inhalation*, hypno-anesthésique bien moins actif que le chloroforme. On note successivement : 1° une phase d'excitation ébriuse (avec congestion faciale), parfois prolongée et intense chez les névropathes et les alcooliques; 2° une phase de sommeil presque normal, accompagnée bientôt d'abolition de la sensibilité instinctive et d'exagération des réflexes; 3° une phase médullaire à début brusque, pré-ludant par de l'excitation spinale (éjaculation fréquente), pour aboutir à de la paralysie motrice avec analgésie et abolition des réflexes; 4° une phase bulbair (toxique) de paralysie des centres respiratoire, cardiaque et vaso-moteur.

Rarement aboli, le réflexe cornéen n'est affaibli qu'assez tardivement. Le myosis avec pupille fixe est habituel. La mydriase brusque et persistante est grave mais peut n'indiquer que l'excitation du sympathique abdominal. Si l'éther se montre plutôt tonique et modérateur du cœur (les syncopes primitive et même secondaire sont exceptionnelles avec l'éther, mais la syncope tertiaire ou toxique est plus dangereuse), il détermine : une vasodilatation périphérique (favorisant le refroidissement et les hémorragies) et pulmonaire (favorisant la congestion et les infections pulmonaires) intense, souvent une hypersécrétion trachéo-bronchique se traduisant par du râle trachéal et des ronchus (expose à la bronchite et à l'œdème pulmonaire); quelquefois du hoquet, des vomissements et du tremblement généralisé. L'élimination (par le poumon et un peu par les urines) est rapide; le réveil peut comporter une nouvelle phase d'agitation intense et prolongée. Si l'anesthésie par l'éther est moins dangereuse que celle du chloroforme, elle est moins rapide et expose à d'autres accidents (agitation, hémorragies, cyanose, pneumopathies tardives). Les affections respiratoires, l'alcoolisme la contre-indiquent absolument. L'ingestion ou l'inhalation habituelle de petites doses d'éther (*éthéromanie*) provoquent des troubles variables : nervosité, tremblement musculaire, hypertrophie du foie (inhalation); dyspepsie, pituites (ingestion), marche incertaine, céphalée; hystérie toxique, psychoses.

Prop. thérap., indicat. — Comme hypno-anesthésique, exige l'emploi d'un masque; la dose habituelle est de 20 à 50 gr. A l'intérieur, *stimulant diffusible* très actif contre la syncope (post-hémorragique), le coma, le collapsus et l'adynamie (du choléra, des fièvres graves); *anti-dyspnéique* recommandé chez les asystoliques et les urémiques (à hautes doses, Lemoine); *antispasmodique* (en inhalation ou ingestion) usuel contre les accidents hystériques, la gastralgie nerveuse, l'angine de poitrine, la colique hépatique (remède de Durande). Semble (associé à l'opium) exercer une action

favorable sur l'éruption variolique (du Castel). *Localement*, employé : soit en pulvérisations, comme réfrigérant, pour l'anesthésie locale ou la révulsion; soit en injection dans les loupes non enflammées (comme dissolvant de leur contenu, Vidal).

Formes pharmac., doses. — (*Usage int.*) 2 à 5 gr. (V gouttes par année chez l'enfant), soit par gouttes, sur du sucre ou dans de l'eau sucrée, soit en perles, ou sous forme de *liqueur d'Hoffmann* (éther et alcool à 90° aa), de *sirop d'éther* (2 p. 100 d'éther); soit, de préférence, en *injections hypodermiques* (1 c. c. chaque fois) poussées lentement dans le tissu cellulaire profond (éther pur ou camphré). Très douloureuses, les piqûres d'éther peuvent, si elles sont faites près d'un filet nerveux, être suivies de névrite ou de paralysie.

Potion antispasmodique :

Éther sulfurique	3 gr.
Teinture de musc	5 —
Teinture de valériane	10 —
Sirop de belladone	50 —
Julep gommeux	100 —

Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

Mixture éthéro-opiacée (variolo) :

Éther sulfurique	4 gr.
Élixir parégorique	20 —
Sirop diacode	50 —
Julep gommeux	100 —

Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

Potion cordiale (pneumonie) :

Éther sulfurique	5 gr.
Liqueur d'Hoffmann	25 —
Teinture de digitale	2 —
Teinture de lobélie	5 —
Élixir parégorique	15 —
Sirop de framboises	50 —
Hydrolat de menthe	60 —

Cuillerée à café toutes les 1/2 heures, dans 1/2 verre d'infusion tiède de sauge.

Solution hypodermique camphrée :

Éther sulfurique	10 gr.
Camphre	2 —

Injecter de 1/2 à 2 c. c. en plusieurs fois.

Éthyle (Acétate d'). — Voir ÉTHER ACÉTIQUE.

Éthyle (Bromure d'). (*Éther bromhydrique*.) — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore, mobile, d'odeur agréable, de saveur sucrée puis brûlante, insoluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther. Très dense (1,473), très altérable à l'air et à la lumière (coloré en jaune-brun par le brome). Vapeurs non inflammables.

Effets physiol. et tox. — En inhalation, provoque une hypno-anesthésie, débutant et se dissipant très vite; sans irritation locale, sans agitation prodromique, comportant une insensibilité immédiate des muqueuses nasale et laryngo-bronchique, une perte de connaissance et de conscience très rapides (1 à 3 min.), mais une anesthésie vraie plus lente (6 à 8 minutes) et une résolution toujours tardive, parfois incomplète. Sur la *circulation*, se comporte comme un vaso-dilatateur, hypotenseur, et un poison du myocarde, mais seulement par saturation de l'organisme (syncope tertiaire fatale). Accélère d'abord la *respiration* puis la régularise et la ralentit; à dose toxique, l'arrête avant le cœur. Provoque une *hypersécrétion* intense (sueur, salive, larmes, mucus bronchique). S'élimine surtout par les poumons et les reins (albuminurie à hautes doses).

Prop. thérap., indicat. — Hypno-anesthésique de choix pour les opérations courtes (spécialement sur le naso-pharynx) ou pour prévenir la syncope laryngo-bronchique du début de la chloroformisation. La syncope secondaire, d'abord respiratoire, cède généralement à la respiration artificielle. La syncope primitive n'est possible qu'avec un produit impur (action du brome ou de l'acide bromhydrique). Le bromure d'éthyle est contre-indiqué chez les alcooliques, les nerveux, les cardiaques, les brightiques. Les inhalations à petites doses sont recommandables, à titre antispasmodique, dans l'hystérie, l'épilepsie, et comme sédatif de la toux nerveuse et de la dyspnée. *En potion*, le bromure d'éthyle est opposé aux douleurs gas-

triques. *Localement* (en pulvérisations), il se comporte comme un bon analgésique utilisable dans beaucoup de petites interventions (incision de panaris, ongle incarné, etc.).

Formes pharmac., doses. — *Inhalations*, environ 10 à 15 gr. pour l'anesthésie, 20 à 40 centigr. comme antispasmodique. *En potion*, 2 à 4 gr. associé à l'alcool. *En pulvérisations*, permet l'emploi du thermo-cautère.

Potion antigestralgique :

Éther bromhydrique parfaitement pur	3 gr.
Alcoolat de mélisse composé	} aa 40 gr.
Alcoolat de Garus	
Sirop d'écorces d'oranges amères	80 —

Cuillerée à soupe à la fin des repas.

Éthyle (Chlorure d'). (*Éther chlorhydrique*.) — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore, d'odeur étherée, très volatil (bout à 11°), inflammable, soluble dans 24 p. d'eau, très soluble dans l'alcool.

Effets physiol. et tox. — *Pulvérisé sur la peau*, la refroidit et, après une douleur assez vive, l'insensibilise complètement pour 1 à 2 minutes. *En inhalations* massives, provoque en 30 à 40 secondes, après quelques mouvements de défense, une anesthésie de 4 minutes. Peu toxique, produit la bradycardie et l'hypotension artérielle. Irrite les cellules hépatiques et rénales (pigments biliaires et albumine dans l'urine).

Prop. thérap., indicat. — Bon *anesthésique local*, utilisé en tubes métalliques d'où il s'échappe en un jet de vapeur sous la seule chaleur de la main, soit pour soulager la pleurodynie, soit pour pratiquer de petites opérations (incisions, avulsion de dents, etc.). L'*anesthésie générale* exige l'emploi d'une compresse fortement imbibée apportant au malade le chloréthyle presque pur. Son usage n'est justifié que pour les très courtes opérations, ou comme prélude à l'anesthésie chloroformique qu'il accélère beaucoup, avec une faible dose de chloroforme.

Éthyle (Iodure d'). — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore, mobile, d'odeur étherée un peu alliagée, très dense (4,975), très peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther, très altérable à la lumière.

Effets physiol. et tox. — Absorbé très rapidement et dédoublé dans l'organisme en iodure de sodium et alcool. Provoque l'anesthésie plus lentement que le chloroforme mais pour plus longtemps. Inutilisable à cet égard à cause de son altérabilité.

Prop. thérap., indicat. — Utilisé surtout comme anesthésique respiratoire et médicament iodé, dans l'asthme et la dyspnée des artério-scléreux; préconisé par G. Sée contre la tuberculose, la scrofule, la syphilis, le rhumatisme.

Forme pharmac., doses. — En ampoules scellées, pour inhalation, de X à XXX gouttes.

Éthyle (Nitrite d'). (*Éther nitreux*.) — *Caract. phys. et chim.* — Liquide incolore, mobile, à odeur de pomme-reinette, de saveur âcre et brûlante, très altérable, très inflammable, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool et l'éther.

Prop. et empl. thérap. — A peine anesthésique, surtout vaso-dilatateur. Employé, en Angleterre, en solution alcoolique à 5 p. 100, comme stimulant diurétique. En France, l'*esprit de nitre dulcifié* (alcool à 90° 300, acide azotique officinal 78, eau distillée 22) se donne en potion (2 à 4 gr.) ou en limonade (20 à 30 gr. p. 1000). L'éther nitreux a les mêmes usages que le *nitrite d'amyle* (XX à L gouttes, comme vaso-dilatateur).

Éthylmorphine (Chlorhydrate d'). — Voir DIONINE.

Éthylmorphine (Chlorhydrate d'). (*Narcyl*.) — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles solubles dans 120 p. d'eau; solubilité accrue par addition de benzoates ou d'acide citrique.

Prop. et empl. thérap. — Analgésique, sédatif de la toux à la dose de 1 à 5 centigr. en sirop ou par voie hypodermique (2 centigr.).

Étranglement interne. — Voir OCCLUSION INTESTINALE.

Exophtalmique (Goitre). — Voir GOITRE EXOPHTHALMIQUE.

Eucaïne B. — *Caract. phys. et chim.* — Dérivé synthétique de la cocaïne, 2 ou 3 fois moins toxique que l'*eucaïne A* (abandonnée), 4 fois moins que la *cocaïne*. Le chlorhydrate (surtout employé) est soluble dans 20 p. d'eau; ses solutions ne sont pas altérées par l'ébullition.

Prop. et empl. thérap. — Analgésique local usité surtout en art dentaire, en injections hypodermiques; un peu moins actif que la cocaïne; en outre, action vaso-dilatatrice assez gênante (peut être corrigée par l'addition de cocaïne et de phénol). Les injections provoquent une douleur assez durable.

Formes pharmac., doses. — En solution hypodermique à 1 p. 100, 2 à 3 c. c.

Eucalyptus. — (Myrtacées). Grand arbre d'origine australienne dont on utilise les feuilles qui contiennent du tannin, une résine et une essence dont on retire l'*eucalyptol* (v. c. m.).

Prop. thérap., indicat. — Fébrifuge infidèle; balsamique opposé au catarrhe bronchique, aux bronchites fétides, à la gangrène pulmonaire. Les plantations d'eucalyptus sont utiles dans les régions palustres pour dessécher le sol.

Formes pharmac., doses. — *Infusion* 20 p. 1000. *Poudre de feuilles* 4 à 15 gr. en cachets. *Alcoolature* 4 à 16 gr. en potion. *Sirop* 30 à 100 gr. *Essence* 20 centigr. à 2 gr. en perles. L'infusion chaude ou la *teinture* (quelques gouttes dans de l'eau bouillante) sont usitées aussi en *fumigations*.

Eucalyptol ou Cinéol. — *Caract. phys. et chim.* — Produit voisin de la terpine, tiré de l'essence d'eucalyptus. Liquide incolore, mobile, d'odeur camphrée, de saveur amère et brûlante, peu soluble dans l'eau, très soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles, la vaseline.

Prop. thérap., indicat. — Balsamique. Mêmes usages que l'eucalyptus; préconisé contre la tuberculose apyrétique avec expectoration abondante, la gangrène pulmonaire, le paludisme (action inconstante).

Formes pharmac., doses. — 50 centigr. à 2 gr. en capsules ou en injections

hypodermiques (solution dans l'huile de vaseline), seul ou associé à la créosote, au gâiacol ou à l'iodoforme.

Mixture pour inhalations :

Eucalyptol	5 gr.
Gâiacol cristallisé	3 —
Iodoforme	2 —
Alcool à 90°	25 —

L gouttes dans un verre d'eau bouillante, en inhalations; ou vaporisation avec l'appareil de Lucas-Championnière.

Solutions hypodermiques :

a) Eucalyptol	20 gr.
Huile d'amandes douces stérilisée	80 —
b) Eucalyptol	20 gr.
Gâiacol	5 —
Huile d'amandes douces stérilisée	80 —
c) Eucalyptol	25 gr.
Gâiacol	8 —
Iodoforme	2 —
Huile d'amandes douces stérilisée	80 —

1 à 4 injections hypodermiques par jour, de 2 à 5 c. c. chacune.

Eugénol. — *Caract. phys. et chim.* — Produit tiré de l'essence de girofle, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'éther, les huiles grasses et fixes.

Prop. therap., indicat. — Opposé comme antithermique et antiseptique à la gangrène pulmonaire, à la tuberculose cavitaire. Analgésique local comme le gâiacol.

Formes pharmac., doses. — 80 centigr. par jour en capsules ou injections hypodermiques. On utilise aussi le *chlorhydrate d'eugénol*, produit cristallisé, 50 centigr. à 2 gr. en cachets, potion ou piqûres. On peut utiliser la solution au 1/20 dans l'huile de vaseline dont on injecte 1 à 10 c. c., progressivement, ou la formule suivante :

Eugénol pur	20 gr.
Iodoforme	2 —
Huile d'amandes douces stérilisée	80 —

Eukinase. — Voir OPOTHÉRAPIE INTESTINALE.

Euquinine. (*Éther éthylcarbonique de la quinine.*) — *Caract. phys. et chim.* — Cristallisée en aiguilles blanches, insipides, solubles dans l'eau acidulée, l'alcool, l'éther, le chloroforme.

Prop. therap., indicat. — Usages de la quinine. Se recommande par son insipidité (chez les enfants). Ne provoque pas de troubles digestifs.

Formes pharmac., doses. — 1 à 4 gr. en cachets ou en poudre (dans du lait, du potage, de l'eau alcoolisée). Enfants, 10 centigr. par année.

Europène (*Iodure d'isobutylortho-crésol.*) — *Caract. phys. et chim.* — Poudre fine, jaunâtre, à odeur de safran, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles fixes; renferme 18 p. 100 d'iode qu'elle cède aisément en milieu humide et alcalin.

Prop. therap., indicat. — Topique antiseptique, succédané de l'iodoforme; pas toxique, peu irritant. Sert au pansement des brûlures, des chancres, des ulcères, des lésions du naso-pharynx, du larynx, des dermatoses suintantes et suppurées.

Formes pharmac. — Poudre pure ou avec acide borique \bar{a} , pommade (2 à 5 p. 100), collodion, suppositoires, crayons, solutions (éthérées, huileuses).

Euzet. — Village du Gard, arrondissement d'Alais, commune d'Allègre, auquel il convient de joindre la station voisine *Les Fumades*. Altitude 130 m. Eaux froides (13°), sulfurées-calciques accidentelles et sulfhydriquées, sulfatées et bicarbonatées-calciques; en outre, bitumineuses, ce qui leur donne une caractéristique tout à fait particulière. Utilisées sous forme de boisson, de bains (baignoire et piscine), de douches, d'irrigations.

Principales indications. — Affections catarrhales des voies respiratoires (notamment chez les vieillards), dyspepsies, engorgements du foie, dermatoses sèches.

Evaux. — Petite ville de la Creuse, située vers l'extrémité nord du plateau central, sur l'embranchement de Montluçon à Eygurande, à la naissance d'un

vallon dont les eaux débouchent dans le Cher. Altitude 460 m. Eaux thermales et hyperthermales (28°-57°), sulfatées-sodiques, bicarbonatées mixtes, légèrement chlorurées et silicatées-sodiques. Deux sources sont sulfureuses accidentelles, d'autres sont ferrugineuses. On remarque dans ces eaux la présence d'une grande quantité de conferves (*Anabena* et *Zygnema*) formant un limon employé comme celui de Nérès. Utilisées en boisson, bains (baignoire et piscine), bains de vapeur, douches. Les conferves sont employées en topiques et en frictions.

Principales indications. — Rhumatisme chronique sous toutes ses formes, suites de grands traumatismes, névralgies, certaines dermatoses. Les sources sulfureuses du Grand-Mur et du Petit-Cornet sont efficaces dans les catarrhes bronchiques et les laryngites catarrhales; les eaux ferrugineuses présentent le rare avantage de la thermalité.

Évian. — Petite ville de la Haute-Savoie, à 10 km E. de Thonon, sur la rive méridionale du lac de Genève, en face de Lausanne. Altitude 378 m. Eaux froides (10°-12°), oligométalliques, principalement bicarbonatées-calciques et magnésiennes. Utilisées sous forme de boisson, de bains, de douches. Diurétiques, accélératrices des actes de désassimilation et douées de propriétés sédatives dans les affections chroniques du tube digestif et des voies urinaires, surtout lorsqu'il y a concomitance d'un état d'éréthisme nerveux.

Principales indications. — Dyspepsies, gastralgies, état d'irritation chronique de l'intestin, catarrhes vésicaux, coliques néphrétiques, gravelle, irritation vésicale consécutive à la présence de calculs ou à des manœuvres de lithotritie.

Évonymine. — *Caract. phys. et chim.* — Poudre verdâtre à forte odeur vireuse, de saveur amère; extrait hydro-alcoolique de l'écorce de l'*Evonymus atropurpureus* ou *fusain* (Célastracées); insoluble dans l'eau, peu soluble dans l'alcool et l'éther.

Prop. therap., indicat. — Purgatif drastique, cholagogue; usité comme laxatif

contre la constipation habituelle. A fortes doses, provoque des coliques et devient un poison du cœur. Préconisé encore comme antisiphilitique.

Formes pharmac., doses. — 5 à 15 centigr. en pilules de 5 centigr. ingérées le soir.

Pilules contre la constipation habituelle :

Évonymine	} \bar{a} 3 centigr.
Podophyllin	
Extrait de jusquiame	Cinq —

Une à deux pilules semblables, le soir, au coucher.

Exalgine (*Méthylacétanilide*). — *Caract. phys. et chim.* — Aiguilles blanches ou tablettes prismatiques, inodores, insipides, peu solubles dans l'eau (1,5 p. 100), très solubles dans l'eau bouillante ou alcoolisée, l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Chez l'homme, augmente surtout l'excitabilité de l'écorce cérébrale et de la moelle avec action prédominante sur la sensibilité; élève légèrement la tension sanguine, mais sans impressionner le pneumogastrique. A dose toxique, provoque rapidement des convulsions épileptiformes et des accidents asphyxiques par formation de méthémoglobine dans les hématies. 50 centigr. suffisent pour provoquer, en 15 à 20 minutes, des éblouissements, des vertiges et des bourdonnements d'oreilles. S'élimine, après transformation, à l'état de dérivé sulfo-conjugué colorant parfois l'urine en rouge-brun. Celle-ci réduit la liqueur de Fehling (produits dextrinoides). *Localement*, abolit la sensibilité des tissus avec lesquels elle est mise en contact.

Prop. therap., indicat. — Analgésique efficace opposé aux névralgies congestives, aux douleurs des rhumatismes, du tabes. Chez les diabétiques, modère la polyurie et la glycosurie. Analgésique local.

Formes pharmac., doses. — 40 à 80 centigr., par prises de 15 centigr. au plus, soit en cachets, soit mieux en potion ou en pilules.

Potion :

Exalgine	1 gr. 50
Alcoolat de menthe	45 gr.
Sirop de framboises	50 gr.
Eau distillée	100 gr.
Une cuillerée à soupe = 15 centigr.	

Cachets :

Exalgine	3 gr.
Extrait de belladone	} āā 30 centigr.
Phosphate de codéine	
Sucre de lait	

F. S. A. Diviser en 10 cachets; un ou deux au moment des accès douloureux.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Leçons de Pharmacodynamie et de Matière médicale*, 4^e série, p. 173.)

Extraits. — Produit de l'évaporation d'un suc ou d'une solution aqueuse, alcoolique, étherée, provenant de l'épuisement d'une substance végétale par l'eau, l'alcool, l'éther. L'influence de la chaleur, le contact prolongé de l'air, pendant la durée de temps nécessaire pour

amener le suc ou la solution à consistance molle, sont des causes d'altération profonde des principes actifs contenus dans ces sucs ou solutions. Aussi leur richesse, partant, leur action thérapeutique est-elle extrêmement variable. Ce sont des formes médicamenteuses qui devraient être abandonnées, pour la plupart, ou, tout au moins, réservées à la préparation d'excipients, tels que : conserve de roses, extrait de gaiac, de réglisse, de quinquina, etc., pour la confection des masses pilulaires. Il en est tout autrement des *extraits fluides*, préparés dans des conditions telles que les principes actifs subissent aussi peu d'altération que possible et dans lesquels la présence d'une certaine quantité d'alcool et de glycérine, agissant comme antiseptiques, empêche des modifications ultérieures. En outre, ces extraits offrent le grand avantage de représenter leur propre poids de plantes fraîches, ce qui simplifie beaucoup les calculs de posologie. Il en est de même des produits récemment proposés sous la dénomination d'*énergétènes*.

F

Face (Hémi-atrophie de la). — Affection très rebelle, l'hémi-atrophie faciale progressive est justiciable, à titre palliatif, de l'électrothérapie appliquée suivant les mêmes principes que dans le traitement des *atrophies musculaires* (v. c. m.).

Faciale (Névralgie). — C'est la névralgie du trijumeau. On doit distinguer : 1^o la névralgie faciale accidentelle à frigore; 2^o la névralgie faciale symptomatique d'une lésion diagnostiquable et curable; 3^o la névralgie faciale grave paroxystique, compliquée ou non de spasme musculaire (*tic douloureux de la face*), affection généralement très rebelle.

I. **Névralgie faciale accidentelle.** — Elle cède habituellement plus ou moins vite

aux agents antinévralgiques usuels : *antipyrine*, *pyramidon*, *phénacétine*, *aspirine*, *quinine*, *aconitine*, *gelsemium*, etc.

II. **Névralgie faciale symptomatique.** — Elle réclame un traitement approprié à sa cause qu'il importe d'abord de préciser : *chlorose*, *dyspepsie*, *affection utérine*, *carie dentaire*, *périostite du maxillaire* (chez les édentés), *sinusite frontale* ou *maxillaire* (curetage), *paludisme* (quinine), *syphilis* ou *tabes* (traitement spécifique intensif, surtout si la névralgie est double), *dacryocystite*, *épilepsie* (cure bromurée), *artériosclérose* (régime lacto-végétarien), *hystérie* (suggestion sous forme de *souffle statique*).

III. **Névralgie faciale essentielle grave.** — Ici, l'échec des petits moyens oblige à recourir aux traitements énergiques

internes ou externes, à l'électrothérapie ou à une opération plus ou moins radicale. L'*opium* à hautes doses, suivant la méthode de Trousseau, Charcot, Gilles de la Tourette, est souvent un palliatif efficace. On le donne en *pilules d'extrait thébaïque* de 2 centigr., débutant par 2, 4 ou 5 selon la tolérance et augmentant d'une pilule tous les 2 jours, jusqu'à sédation de la douleur; ayant maintenu 2 ou 3 jours la dose maxima, on la réduit d'une pilule tous les 2 jours, quitte à l'élever de nouveau si la douleur se réveille. La dose suffisante oscille, suivant les sujets, entre 20 et 60 centigr. Les signes d'intolérance sont combattus par les moyens convenables (laxatifs, thé, café, etc.). Quoique ce traitement écarte pour longtemps les accidents douloureux, il n'exclut pas la possibilité d'une récurrence, et est moins bien toléré une deuxième fois. Les dangers d'accoutumance doivent faire proscrire la *morphine*. Les *pulvérisations de chlorure de méthyle* (les yeux fermés), renouvelées selon les besoins, font souvent disparaître ou, du moins, atténuent considérablement les névralgies les plus douloureuses (Debove); elles n'entraînent à la face qu'un érythème passager suivi de desquamation, mais sans pigmentation consécutive. Brissaud et Grenet ont pu conjurer les douleurs pendant un an par des *injections de 1 centigr. de cocaïne* au point le plus douloureux. Ostwald traite les formes graves de la névralgie faciale par des *injections profondes d'alcool cocaïné* ou *stovainé* sur les points d'émergence des principales branches du trijumeau. Quand ces divers moyens échouent, on peut, avant de discuter l'opportunité d'une opération, recourir à l'électrothérapie qui, sans être toujours efficace, parvient habituellement à rendre la vie tolérable. Zimmern conseille la technique suivante (variante de celle de Bergonié) : le côté malade est recouvert d'une sorte de *masque hémifacial* fait de plusieurs couches de gaze hydrophile bien humectée d'eau tiède, et relié au pôle positif d'une pile, l'électrode négative étant placée sur la nuque ou dans le dos; les courants em-

ployés ne sont que de 3 à 12 milliam-pères, mais agissent pendant une heure et plus; on peut enseigner au sujet à les appliquer lui-même, se contentant de la surveillance et de la direction générale du traitement. Fixé avec une bande le masque ne provoque aucune fatigue. Les séances doivent être quotidiennes, à heure fixe. L'amélioration peut se montrer dès la première semaine; plus habituellement, elle ne commence qu'au bout d'un mois, pour ne devenir manifeste qu'après 3; on peut alors suspendre la cure, mais à condition d'y revenir par intervalles (8 à 10 jours par mois); les récurrences sont possibles, il est vrai, mais toujours plus courtes et moins intenses, séparées par de bien plus longues phases de calme absolu. L'action des courants continus peut être accrue en imbibant l'électrode faciale d'une solution d'*antipyrine* au 1/10 ou de *cocaïne* au 1/5 (Plicque).

La *Radiothérapie* a également donné quelques beaux succès, entre les mains de Gramigna, Fauveau de Courmelles, Bèclère, Haret, etc., même dans des formes convulsives rebelles. Le traitement consiste à irradier, une fois par semaine, pendant 5 à 20 minutes, le point le plus douloureux. Les séances sont de 3 à 4 unités, H. de Holzknacht (Voir RADIOTHÉRAPIE); Fauveau de Courmelles recommande, pour prévenir les brûlures, d'interposer, entre le tube et le malade, une large plaque d'aluminium reliée au sol (à une gouttière, à une conduite d'eau ou de gaz). Le plus souvent les deux premières séances n'amènent aucun soulagement, ou même provoquent une exaspération parfois considérable des douleurs (Bèclère et Haret); mais celles-ci s'apaisent à la troisième pour disparaître sans retour parfois dès la quatrième. Les malades seront prévenus de ce premier effet possible qui ne doit pas faire abandonner la cure. En certains cas, la guérison n'est confirmée qu'après 10, 20 ou 25 séances.

L'intervention chirurgicale est souvent l'ultime ressource. Contre la *névralgie des édentés*, Jarre a préconisé la résec-

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA
U. S. N. I.